



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de l'aménagement, de
l'environnement et des constructions
Monsieur Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur
Rue des Chanoines 17
1700 Fribourg
Courriel

**Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPRD**
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB**

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/dh 2021-PrD-114 et 2021-Trans-114
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 27 avril 2021

Avant-projet d'ordonnance sur le contrôle obligatoire des installations de combustion

Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur,

Nous nous référons à votre courrier du 22 mars 2021 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité par voie de circulation. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; RSF 17.1 ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf ; RSF 17.5).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission relève que ni l'ordonnance sur le contrôle obligatoire des installations de combustion ni le rapport explicatif ne mentionnent par quel biais les adresses des propriétaires d'installation peuvent être obtenues. En outre, la Commission rappelle que tout fichier doit être déclaré par son responsable auprès de notre Autorité, conformément à l'article 19 LPrD.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a aucune remarque à formuler concernant cette thématique.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur, nos salutations les meilleures.

Laurent Schneuwly
Président